

NOTICE SUR LE CANTON DE COULANGE-LA-VINEUSE.

*Description topographique.* — Le canton de Coulange-la-Vineuse, formé du territoire des communes de *Charentenay, Coulange-la-Vineuse, Coulangeron, Escamps, Escolives, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Migé, Val-de-Mercy, Vincelles et Vincelottes*, comprenant ensemble une superficie de 14017 hectares 33 ares 20 centiares (cadastre); est situé vers le centre du département de l'Yonne, et son chef-lieu est distant de trois lieues-sud d'Auxerre.

Le sol présente quantité de collines dont l'une des plus hautes, celle d'Irancy, s'élève d'environ 130 mètres au-dessus du niveau de l'Yonne. Cette rivière traverse la partie Est du canton sur une longueur de 8090 mètres; elle est côtoyée, sur la rive gauche, par le canal du Nivernais. On voit dans les principales vallées des sources abondantes dont les unes se perdent presque aussitôt dans les terres, tandis que les autres ont leur cours jusqu'à l'Yonne. Ces dernières sources se rencontrent sur le territoire de Migé, Charentenay, Escamps et Gy-l'Evêque. Elles donnent naissance à trois ruisseaux qui font tourner un assez grand nombre de moulins: 1<sup>o</sup> le rû de Genotte; 2<sup>o</sup> le rû de Vallan; 3<sup>o</sup> le ruisseau de Baulches. Le premier, seul de ces ruisseaux qui se jette dans l'Yonne au-dessous de Vincelles, a son cours entier sur le territoire du canton. Si ces eaux entretiennent quelque fraîcheur dans le fond des vallées, le sommet de la plupart des collines est, au contraire, tellement sec et aride que la culture n'en peut tirer que les plus chétifs produits. Des bois paraissent avoir existé sur le plus grand nombre de ces sommets, qui maintenant en sont en grande partie dépourvus. Cette culture est cependant la seule qui leur convienne; elle a d'ailleurs l'avantage de donner un peu de fraîcheur à cette terre pierreuse, non pas que les bois, comme on le croit généralement, attirent l'humidité de l'air atmosphérique, mais ils conservent celle que les pluies et les rosées ont déposée sur le sol en le préservant de l'action desséchante d'un air sans cesse renouvelé et agité par les vents.

Dans la presque totalité du canton de Coulange-la-Vineuse, le terrain est calcaire, il est sablonneux dans une faible partie au nord du bourg d'Escamps. Partout la vigne est cultivée; mais spécialement sur les communes d'Irancy, Coulange, Vincelottes et Jussy, où elle forme presque l'unique ressource des habitants. Le vin que ces communes, et en particulier celle d'Irancy, fournissent, est depuis un temps immémorial un des mieux réputés de la Basse-Bourgogne. Les bois occupent le septième environ de la superficie territoriale. Ils croissent en général sur le sommet et les revers des collines dont le terrain maigre et graveleux leur donne une qualité supérieure pour le chauffage. Quelques prairies naturelles, mais en petit nombre, occupent le fond des vallées arrosées par des ruisseaux. A l'ouest de Coulange, les communes produisent une assez grande quantité de céréales; sur les autres communes, et en particulier sur celle d'Irancy, cette culture et celle de la pomme de terre sont réservées pour des espèces de landes souvent incultes qui rapportent à peine à l'agriculteur de quoi le dédommager de ses dépenses.

En 1826 la population de ce canton s'élevait à 8817 habitants, aujour-

d'hui elle n'est plus que de 8631. Cette diminution, qui peut être en partie rapportée aux ravages du choléra, ne reconnaît pas cette unique origine. C'est en effet dans les communes exclusivement vignobles qu'elle est la plus forte : elle est, pour Irancy, de 125 habitants sur 1197, et pour Coulange, de 120 sur 1344. Il y a donc, pour ces communes, une sorte de décadence qui sans doute n'est pas encore arrivée à son dernier terme. Leur industrie reste stationnaire de toute nécessité : très-lucrative, autrefois que la culture de la vigne était limitée en France, ses produits luttent aujourd'hui désavantageusement avec ceux d'autres pays chez lesquels l'abondance compense la qualité.

Les habitants sont fort laborieux, et la salubrité de leur pays, qui ne renferme point d'eaux stagnantes, si ce n'est pendant une partie de l'année dans les prairies du territoire d'Escolives, est attestée par la longévité de plusieurs d'entre eux ; on n'y remarque point de fièvres intermittentes épidémiques, ni en général de maladies revêtant le caractère épidémique. En 1832 le choléra y a sévi, ainsi que dans d'autres contrées parfaitement salubres de la France, et il a exercé ses ravages notamment à Irancy où le douzième de la population a été victime de ce terrible fléau.

*Météorologie.* — Si l'on compare la température générale du canton de Coulange à celle de Paris, bien qu'il soit d'un degré plus méridional que cette ville, on trouve qu'elle est un peu plus froide en hiver et plus chaude en été ; ce qui s'explique, pour le froid, par la plus grande élévation du terrain et par le voisinage plus grand des hautes montagnes. Ces conditions subsistent également pendant l'été ; mais alors les rayons du soleil rencontrent moins d'obstacles pour arriver jusqu'au sol où ils tombent un peu moins obliquement qu'à Paris ; et de plus, un grand nombre de collines nues et pierreuses reçoivent presque perpendiculairement les rayons solaires sur leurs pentes exposées au midi, et réfléchissent une chaleur qui permet d'y vivre, ainsi que je le dirai tout-à-l'heure, à plusieurs insectes tout-à-fait méridionaux.

Pour ce canton, comme du reste pour les autres contrées centrales de la France, on sait que les vents peuvent être ainsi classés sous le rapport de leur fréquence : 1° les vents pluvieux de l'ouest, nord-ouest et sud-ouest ; 2° celui du nord froid et modérément sec ; 3° de l'est et nord-est très-sec ; 4° du sud chaud et orageux.

*Géologie, minéralogie* (1). — La colline qui entoure Irancy en manière de demi-cercle, examinée du côté où elle forme bassin, est entièrement composée, de même que tout le sol du canton, de roches appartenant à la formation secondaire. Ce sont des calcaires et des marnes calcaires et argileuses qui se succèdent par couches toujours horizontales. A 6 mètres environ au-dessous du sommet du plateau, on trouve un banc de lumachelle de 0,11 centimètres de puissance entièrement formé de gryphées virgules complètes et brisées ; ce banc repose sur une couche argileuse de 0,06 centimètres, puis on trouve une roche calcaréo-alumineuse de 0,32 centimètres contenant les mêmes coquilles en moindre quantité ; au-dessous marne argi-

---

(1) Dans les remarques suivantes relatives aux sciences naturelles, je n'ai pu donner que le résultat de quelques explorations bien incomplètes, sans doute, faites sur le territoire de la seule commune d'Irancy.

leuse. Cette succession se répète à peu près de la sorte dans toute la partie supérieure de la colline; les couches alternent avec des degrés variables d'épaisseur, elles contiennent des gryphites qui diminuent de nombre et finissent par disparaître tout-à-fait. Vers le tiers supérieur de la colline les chemins présentent sur leurs bords une quantité incroyable de ces gryphites complètes ou à valves séparées. A 40 mètres environ au-dessus du niveau de l'Yonne on remarque un banc de calcaire tendre à coquilles rares. Les assises supérieures de ce calcaire fournissent du moellon, tandis que les inférieures servent en pierres de taille. Cette pierre est fort gelisse les premières années qu'elle est employée; on y trouve très-fréquemment de petites géodes cristallisées de dolomie et de chaux carbonatée. Sur le bord de la rivière, dans le climat dit des *Sourdes*, et un peu en dehors du bassin d'Irancy, ces roches calcaires offrent çà et là de grands madrépores massifs transformés en calcaire saccharoïde, et une fort grande quantité de térébratules de diverses espèces.

Quand on examine le revers de la montagne du côté de l'est, on voit que l'argile y est plus rare; aussi toute cette partie jusqu'à une lieue et demie Est d'Irancy, extrémité de son territoire, se creuse-t elle facilement de nombreux et profonds ravins. L'eau la pénètre avec facilité, et la surface du sol reste toujours aride. Les couches calcaires supérieures sont grisâtres et d'une pâte assez dure; mais elles se divisent aisément par l'action de la gelée, en petits fragments lamelleux; au-dessous d'elles est un calcaire oolithique dont le banc inférieur, à environ 40 mètres au-dessous du plateau, contient des madrépores petits et nombreux et des coquilles turriculées. On retrouve ce banc à une lieue de là, près de Bailly, où il est exploité et poli pour les cheminées sous le nom de pierre ou marbre de Bailly. Plus bas se rencontrent des couches calcaires d'une grande épaisseur, qui peuvent fournir un moellon blanc de mauvaise qualité. Les fossiles que j'ai trouvés dans ces couches calcaires sont des cardites, des solens? pinnes, peignes; des fragments de pentacrinites, des vis, et en outre plusieurs fragments d'ammonites qui n'étaient point en place. Les fragments d'encrines y sont accompagnés d'un grand nombre de corps cylindriques transformés en spath calcaire et dont la surface est hérissée de petits tubercules régulièrement disposés. Je regarde ces débris fossiles comme des aiguillons d'oursins, et je ne doute pas qu'avec des recherches plus suivies, on ne parvienne à découvrir le corps même de l'oursin qui les a fournis. Mais les fossiles les plus communs sont des térébratules de plusieurs espèces et des masses madréporiques en quantité considérable et appartenant aux genres astrée et méandrine. Ces madrépores sont répandus de toutes parts dans la campagne, d'autres sont au milieu de terrains entraînés par les eaux, ou en place dans leur gangue calcaire. La plupart ont un grand volume, ils ont la dureté et la consistance du marbre, et servent aux habitants d'Irancy pour le pavage des cours et des rues; quelques-uns ont assez de grosseur pour être placés comme bornes le long des maisons. On peut voir dans la collection de M. Gallois jeune, qui s'occupe avec tant de zèle de réunir des débris fossiles d'êtres organisés, un de ces madrépores du genre astrée, fort bien conservé, ayant environ 0,50 centimètres de diamètre, que j'ai rencontré dans un ravin où il avait été récemment entraîné par les eaux.

On trouve encore dans cette partie du territoire d'Irancy, à la surface

du sol et dans des grottes au milieu des roches calcaires; quelques rognons de sulfure de fer altéré, dont quelques-uns sont parfaitement cristallisés en cubes groupés.

Si l'on porte son attention sur ce qui ressort de l'examen qui vient d'être présenté, on reconnaîtra trois formations principales et distinctes dans la colline d'Irancy. 1° Formation marneuse, avec alternance de couches argileuses, caractérisée par la présence d'une immense quantité de petites gryphées *gryphæa virgula* (DANA.), bien remarquable sur le côté occidental; 2° Calcaire gris oolithique facile à reconnaître sur le revers oriental, contenant de petits madrépores et des coquilles turriculées à intérieur cristallisé. 3° Audessous de ces couches, calcaire blanc à encrines, térébratules, grands madrépores, etc., constituant une formation d'une grande puissance, à coquilles abondantes dans les stratifications supérieures; tandis que les inférieures ne paraissent plus contenir qu'une petite coquille bivalve très-rare et difficile à caractériser à cause de son peu de conservation. Cette troisième formation calcaire est exploitée comme pierre à bâtir et fournit notamment à Bailly, près de Vincelottes, des pierres de taille fort tendres, mais d'une grande dimension.

Le sol est fortement ferrugineux dans les climats des *Fourneaux*, du *Haut-de-Charmoie* et de *Vau-l'Eau*, territoire d'Irancy. Je ne saurais rien dire relativement à la constitution minéralogique des autres communes, si ce n'est que j'ai remarqué une assez grande quantité de fragments de fer silicaté dans la partie nord d'Escamps, où le terrain est sablonneux.

*Botanique.* — La flore d'Irancy ne m'a rien offert de bien particulier; je citerai néanmoins quelques *ophrys*, les *anthrophora* et *myodes*, plantes connues des botanistes pour la rare beauté de leurs fleurs: je les ai rencontrées sur un coteau boisé exposé au nord (bois des Côtes-Renverses). Dans ce même bois et dans ceux qui l'avoisinent, croît une immense quantité de grandes gentianes, *gentiana lutea*, dont les racines sont employées en médecine et par quelques brasseurs pour la sophistication de la bière. On trouve également dans ces bois, après les pluies d'automne, une espèce d'agaric qui n'est point décrit dans Bulliard, ni dans la Flore française. Ce champignon, qui vient par groupes nombreux, et dont les habitants d'Irancy font grand usage, est un mets sain et agréable: il n'a ni volva ni collier; son chapiteau a jusqu'à un pouce ou un pouce et demi de diamètre; il est noirâtre, plus clair sur les bords, les feuillets sont blancs ainsi que le pédicule, qui est plein, de 10 à 15 lignes de hauteur. Je mentionnerai aussi la truffe comestible *tuber cibarium*, qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les mêmes bois, où ce champignon n'est cependant pas assez commun pour que l'industrie cherche à en tirer parti.

Une opinion assez généralement répandue dans le pays, est que les châtaigniers y devaient être communs autrefois, parce que beaucoup d'anciennes charpentes passent pour être du bois de cet arbre. Cette opinion est nécessairement erronée, car il faut au châtaignier un sol sablonneux, et dans un terrain calcaire, il ne fait que végéter et dépérir.

*Entomologie.* — J'ai déjà signalé la disposition et la surface pierreuse des collines comme donnant lieu à une plus grande élévation de la température pendant l'été. C'est sans doute principalement à cette cause qu'il faut attribuer l'existence et la multiplication, à Irancy et dans quelques communes

voisines, de plusieurs insectes méridionaux qui ne se montrent pas dans d'autres contrées situées plus au midi (1).

On trouve en effet très-communément à Irancy la grande cigale, *cicada plebeia*. Cet insecte sort de terre fin de mai, et après avoir, pendant tout le mois de juin, signalé son existence par ses chants bruyants et importuns, il pond ses œufs au commencement de juillet dans de petites branches de cerisier. J'ai rencontré sur la même commune deux individus de la mante prie-dieu, *mantis religiosa*, l'un à l'état parfait dans une vigne, l'autre à l'état de nymphe sous une pierre, à la lisière d'un bois.

*Evénements historiques.* — Je n'insisterai pas beaucoup sur les événements historiques arrivés dans ce pays, à cause de leur peu d'importance. Ils se rattachent presque tous aux troubles de la ligue et aux guerres de la religion. Irancy, qui, selon la chronique de saint Marien, avait été presque entièrement détruit en 1223 par une chute d'eau dont il y a peu d'exemples, eut le plus à souffrir dans ces petites guerres. Au mois de février 1589, dit de Thou, *Captus fuit et ferro ac incendio vastatus tantâ inhumanitate, ut cruor passim per vicos inundaret*. Un prêtre seul parvint à se sauver du carnage. Morts et blessés furent jetés pêle-mêle dans un grand puits actuellement comblé, qui, depuis ce désastre, a conservé le nom de Puits-des-Morts. Jussy éprouva un sort presque aussi cruel, et Théodore de Bèze rapporte que dans le pillage de ce bourg, il y eut bien 6000 muids de vin répandus, ce qui prouve que Jussy était dès-lors un vignoble important.

*Hommes célèbres.* — A Coulange la-Vineuse naquirent *Romuald Lemuet*, savant-mathématicien, mort en 1736, et *François Rousseau* inventeur de la cire à cacheter, à qui cette découverte valut une brillante fortune. *Jacques-Germain Soufflot*, architecte, mort en 1780, naquit à Irancy en 1714: il a construit l'ancienne Bourse de Lyon et le Panthéon où ses restes ont été transférés depuis quelques années.

H. S. MORET, Docteur-Médecin.

---

(1) On m'a assuré que ces mêmes insectes étaient tout-à-fait inconnus aux environs d'Avallon.

